











DEUXIÈME CONFÉRENCE INTERNATIONALE DES MINISTRES SUR LA TRANSHUMANCE **TRANSFRONTALIÈRE**

Nexus: transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité



10-12 juillet 2023 Yaoundé (Cameroun)

DOSSIER DE PRESSE

giz

TABLE DES MATIÈRES

(CONTEXTE	- 3
C	OBJECTIF	- 4
C	OBJECTIFS SPÉCIFIQUES	- 4
F	RÉSULTATS ATTENDUS	- 5
L	LES PARTICIPANTS	- 5
F	PAYS HÔTE	- 8
F	PROGRAMME	- 9
A	A PROPOS DU PFBC	- 10
C	ORGANISATIONS	- 11
C	CONTACTS	- 12

CONTEXTE

En janvier 2019 à l'initiative du Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) en collaboration avec la COMIFAC, l'OCFSA et la Coopération Allemande, il s'est tenu à N'Djamena en République du Tchad du 23 au 25 Janvier 2019, la première Conférence internationale des Ministres en charge de la Défense, de la Sécurité et des aires protégées sur la lutte contre le braconnage et autres activités criminelles transfrontalières.

Cette rencontre avait pour objectif pour les huit pays concernés (Cameroun, République Centrafricaine, République Démocratique du Congo, Niger, Nigeria, Soudan, Sud Soudan et Tchad) de développer une stratégie pour guider la dynamique régionale de la transhumance en créant des liens avec les préoccupations sécuritaires et la prévention des dommages environnementaux associés à la transhumance.

Aux sorties de la conférence, les pays ont signé une déclaration dite « Déclaration de Ndjamena » sur la nécessité d'orienter les dynamiques régionales de transhumance par une meilleure prise en compte des enjeux de sécurité, de gestion de la faune et de dégradation croissante des écosystèmes en lien avec la question du changement climatique.

La mise en œuvre de la déclaration de Ndjamena a été assurée par les pays concernés avec l'appui des partenaires réunis au sein de trois groupes de travail régionaux appelés blocs géographiques à savoir :

- Le bloc Ouest comprenant le Cameroun, le Niger, le Nigéria, la RCA et le Tchad.
- Le bloc Centre : Tchad, de la RCA, de la RDC, du Soudan et du Sud Soudan.
- Le bloc Est : la RCA, la RDC le Soudan et le Sud Soudan

Quatre années après la conférence de Ndjamena, afin de faire un point sur la mise en œuvre de la déclaration et de poursuivre ce travail important, la Facilitation de la République fédérale d'Allemagne du PFBC en étroite collaboration avec la CEEAC, la COMIFAC et la République du Cameroun vont organiser du 10 au 12 juillet 2023 la Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière. Nexus : transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité.

OBJECTIF

Placée sous le patronage du Président de la République du Cameroun, Son Excellence Monsieur Paul Biya, la Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière permettra de capitaliser sur la mise en œuvre de la Déclaration et à prendre des mesures d'urgence en vue de faire face aux enjeux de la transhumance entre le Sahel et le Nord de l'Afrique équatoriale en lien avec la LAB (Lutte Anti-Braconnage) transfrontalière, la dégradation des ressources naturelles, l'orpaillage/mines, l'éco sécurité, la paix, l'éco développement, les traditions et cultures locales. Ceci aura comme trame de fond les aspects politico-stratégiques, diplomatiques, opérationnels, programmatiques et de financements de la Déclaration de N'Djamena.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

- 1. Chercher des consensus politico-stratégiques et diplomatiques sur le nexus transhumance, aires protégées et ressources naturelles, développement, paix et sécurité, ceci afin de garantir une gestion adéquate des aires protégées afin de préserver les services écologiques des ressources naturelles par:
 - La signature des accords transfrontaliers (bilatéraux et multilatéraux) et des accords de coopération pour encadrer les actions transnationales coordonnées et multisectorielles inter-régional en vue de « tacler » les défis et enjeux dans les 3 blocs géographiques de la déclaration ;
 - L'entente sur le modèle de dispositifs de contrôle des entrées aux frontières des pays hôtes et des pays pourvoyeurs de la transhumance de la taille du cheptel, de l'état sanitaire des animaux, le contrôle de circulation des armes et le financement du pastoralisme (Néo-Pastoralisme et ODA) ; les menaces des groupes armés circulant entre le Sahel, le Soudan et le Nord de l'Afrique équatoriale pour ses aires protégées et leurs populations riveraines ; la protection des ressources naturelles et des services écosystémiques des aires protégées ;
 - Des complémentarités entre les textes règlementaires, les lois des pays et les accords informels-traditionnels (us/coutumes des peuples) pour la gestion de la transhumance; y compris la question de sédentarisation et des autres utilisations des terres (mines, orpaillages), ...;
 - Les modes de gouvernance efficaces de la transhumance transfrontalière ;

- 2. Examiner et approuver / Présenter les **plans d'investissements** pays (PIP) **plans d'action** pays (PAP) pour une transhumance transfrontalière apaisée ;
- 3. Identifier les sources de financements potentielles pour la mise en œuvre des PIP/PAP;
- 4. Identifier les thématiques prioritaires à proposer à la Facilitation française, dans un souci de continuité ;

RÉSULTATS ATTENDUS

- 1. Des consensus politico-stratégiques et diplomatiques sont trouvés et des résolutions prises pour encadrer les actions transnationales coordonnées et multisectorielles en vue de « tacler » les défis et enjeux dans les trois blocs géographiques de la déclaration;
- 2. Les plans d'investissements pays plans d'action sont présentés et appropriés ;
- 3. Les sources de financements potentielles pour les PIP sont identifiées et des engagements de financement sont pris, envisagés ou discutés avec les bailleurs fonds ;
- 4. Les thématiques prioritaires devant garantir la continuité du processus de suivi de la mise en œuvre de la déclaration sont identifiées, et transmises à la prochaine Facilitation (Facilitation française du PFBC

LES PARTICIPANTS

Lors de cette Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière du 10 au 12 juillet 2023, la Facilitation de la République Fédérale Allemande, la République du Cameroun, la Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC) et la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) vont organiser des ateliers thématiques et des évènements parallèles en présentiel et virtuel.

Cette conférence de haut niveau verra la participation des pays concernés :





Sahel, Club du Sahel;

PAYS HÔTE

Le Cameroun : Plate tournante des questions de transhumances transfrontalières dans la sous-région.

Le Cameroun membre du PFBC, de la CEEAC ; Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC) abritera la Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière. Cette conférence placée sous le patronage du Président de la République du Cameroun.

Le Cameroun a adopté des politiques visant à réguler les mouvements de transhumance, garantir la sécurité transfrontalière des personnes, des biens et des bétails et la lutte contre le braconnage et réduire les tensions liées à l'utilisation des ressources naturelles dans le cadre des activités agropastorales.

Un Comité interministériel placé sous la Président du Secrétaire Général du Premier ministère a été mis en place.



PROGRAMME

Architecture de la conférence

JOUR 0:

Séparément dans les trois blocs géographiques, segment technique des experts : le bloc Est le 21 mars 2023 à Kinshasa, RDC et les 12-14 avril 2023 pour les blocs centre et ouest à N'Djaména, Tchad.

JOUR 1

- Session inaugurale des travaux du segment technique des experts et exposés préliminaires Point de presse
- Travaux en session dans les trois blocs géographiques de suivi de la mise en œuvre de la déclaration de N'Djaména
- Evènements parallèles

JOUR 2:

- Ouverture de la Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière et exposés préliminaires
- Rapport du segment des experts : Panel de restitutions des travaux des experts
- Panels : ministériels et du forum des chefs traditionnels
- Huis clos des Ministres et des organisations sous-/régionales et Huis clos table ronde de haut niveau des partenaires techniques et financières
- Cocktail dînatoire d'ouverture et de bienvenue

JOUR 3:

- Déclarations de haut niveau
- Transfert de la facilitation à la France Gabon
- Cérémonie de Clôture de la Deuxième Conférence Internationale des Ministres sur la Transhumance Transfrontalière
- Point de presse
- 11e conseil directeur du PFBC

A PROPOS DU PFBC

Le PFBC a pour mission d'attirer plus de financements et d'appuis techniques pour sauver le plus grand massif forestier tropical au Monde pour le bien-être de ses populations.

Créé en 2002, le Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) a été lancé par Colin Powell, ancien Secrétaire d'État des États-Unis et des Chefs d'État d'Afrique Centrale, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable à Johannesburg en 2002 en réponse à la résolution 54/214 de l'Assemblée Générale des Nations Unies qui a appelé la communauté internationale à appuyer les efforts de conservation, de gestion durable des forêts du Bassin du Congo, traduits dans la déclaration des Chefs d'État de Yaoundé 1999.

Le PFBC est membre des partenariats de la Commission des Nations Unies pour le Développement Durable. Il s'agit d'un partenariat multi-acteurs permettant aux organisations membres de coopérer sur une base volontaire. Le PFBC comprend actuellement 125 dont 11 pays d'Afrique centrale et près d'une centaine de partenaires concernés par les écosystèmes des forêts du bassin du Congo : Communauté Économique des États de l'Afrique Centrale (CEEAC), la Commission des Forêts d'Afrique Centrale (COMIFAC), partenaires financiers, société civile du bassin du Congo, ONG internationales, organisations multilatérales, institutions de recherche et de formation, opérateurs du secteur privé.

En conformité avec son caractère non-contraignant et volontaire, le PFBC ne dispose pas d'une structure institutionnelle formelle. Il est doté, au contraire, d'un ensemble de structures informelles qui contribuent à promouvoir un dialogue, une collaboration et des échanges dynamiques qui permettent l'émergence de points de vue convergents entre les nombreux membres du PFBC sur les principales questions liées à la protection et à la gestion durable des forêts du Bassin du Congo:

- Réunion des Parties du PFBC: La Réunion des Parties du PFBC est «l'Assemblée générale» du Partenariat. Cette réunion a lieu dans l'un des États membres de la COMIFAC et elle réunit toutes les parties prenantes du PFBC.
- Les Collèges du PFBC: Les membres du PFBC sont regroupés au sein de sept collèges par types et par rôles d'acteurse Conseil du PFBC: Le Conseil du PFBC est constitué de deux représentants issus de chaque collège du PFBC et il est présidé par le Facilitateur du PFBC.

Le PFBC est piloté par une Facilitation assurée sur une base volontaire par l'un de ses membres, qui joue le rôle de Facilitateur dans la promotion d'un dialogue et d'une coopération efficace au sein du Partenariat. Le PFBC a été initialement facilité par les États-Unis de janvier 2003 - décembre 2004, la France de janvier 2005 - octobre 2007,

l'Allemagne d'octobre 2007- septembre 2010 et par le Canada de septembre 2010 à décembre 2012. Les États-Unis ont à nouveau assumé la Facilitation de mai 2013 à décembre 2015, l'Union européenne de janvier 2017 - décembre 2018, le Royaume de Belgique de janvier 2018 à décembre 2019. La Facilitation du PFBC est maintenant assurée par la République fédérale d'Allemagne pour la période de 2020 à juillet 2023.

ORGANISATION







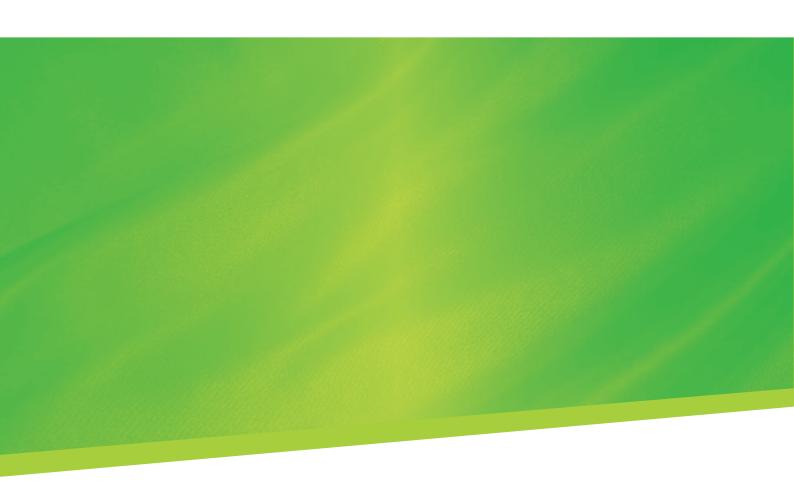


Liberté Égalité Fraternité









Pour les questions concernant les événements parallèles : side.event@pfbc-cbfp.org
Pour les exposants et les questions concernant l'espace des foires d'exposition, veuillez contacter :
expo@pfbc-cbfp.org
Pour toutes autres questions merci de contacter :
info@pfbc-cbfp.org
Contacts média :
media@pfbc-cbfp.org
En savoir plus :
https://pfbc-cbfp.org/reunions-pfbc.html